

Le soutien aux proches aidants va croissant

Autor(en): **Verdan, Nicolas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Génération**

Band (Jahr): - **(2018)**

Heft 105

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-830921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le soutien aux proches aidants va croissant

Aider un proche au quotidien et cela dans l'indifférence générale ! Le Conseil fédéral veut améliorer notablement la reconnaissance des proches aidants. Tour d'horizon avant la journée qui leur est consacrée, le 30 octobre.

Une mère de famille qui fait les courses pour ses parents impotents. Des parents qui se relaient, à l'hôpital, au chevet de leur fils gravement malade. Un couple de jeunes retraités qui ne profite pas de son temps désormais libre pour soutenir, à domicile, une maman nonagénaire. Les proches aidants sortent de l'ombre et, le 30 octobre, leur est consacré. Leur travail, le plus souvent ingrat, est actuellement sous la loupe du Conseil fédéral qui veut améliorer sa reconnaissance. Le conseiller fédéral Alain Berset l'affirme haut et fort, l'engagement de très nombreuses personnes, en Suisse, pour aider un proche est « absolument inestimable pour la société ».

De la parole aux actes, Berne a lancé, en juin dernier, un projet dont la consultation prendra fin le 19 octobre prochain. En résumé, le Conseil fédéral propose d'octroyer aux travailleurs des congés systématiquement payés pour la prise en charge d'un enfant, d'un membre de leur parenté ou d'un proche malade ou victime d'un acci-

dent. Et ne pourraient être licenciés durant cette période.

Si un enfant est gravement atteint dans sa santé en raison d'une maladie ou d'un accident, et nécessite donc une prise en charge particulière, il est

« Ce projet, c'est une affaire à 100 millions de francs »

CHRISTOPHE REYMOND, CENTRE PATRONAL VAUDOIS



ainsi proposé d'offrir aux parents un congé de quatorze semaines au plus. La perte de gain subie par le parent serait compensée par une allocation de prise en charge reposant sur les mêmes règles que celles applicables à l'allocation de maternité. Un projet qui crée déjà des réactions.

LES AVANTAGES DE LA SOUPLESSE

Pour Christophe Reymond, directeur du Centre Patronal vaudois, une telle rémunération des absences n'est pas la solution : « Le projet mis en consultation, c'est une affaire à 100 millions de francs. Dans une période où il devient urgent de consolider les assurances sociales, il n'est pas indiqué de créer une nouvelle institution qui va entraîner une énième hausse des cotisations. » Et de plaider en faveur d'une certaine « informalité » qui règne en la matière dans les entreprises : « Elle pré-

sente des avantages certains dans les cas où les employeurs rendent service à leurs collaborateurs proches aidants, en laissant couler en cas d'absence, par exemple. A quoi bon rajouter des contraintes nouvelles, quand les choses peuvent se régler avec responsabilité, souplesse et inventivité ? »

Certaines entreprises prennent en effet, elles-mêmes, des mesures pour faciliter l'articulation entre le travail et les autres sphères de la vie. Les plus prévenantes d'entre elles disposent notamment de fonds sociaux destinés

à leurs employés, utilisés à diverses fins, telles que l'aide au désendettement ou pour couvrir des frais de déplacement ou de soins liés à l'hospitalisation d'un proche.

En général, plus la société est grande, plus les proches aidants sont pris en compte. Ainsi, Google Suisse, qui propose deux semaines payées, puis jusqu'à trois mois sans salaire et des possibilités de temps partiel. Swisscom va dans ce sens avec son programme Work&Care. Alicia Richon, sa porte-parole, s'explique : « Cela fait environ cinq ans qu'il est en place. Deux modèles de temps de travail flexibles sont proposés dans ce but : un horaire de travail mobile, d'une durée brève ou limitée, à savoir trois ou quatre mois au maximum. Une possibilité offerte aux collaborateurs souhaitant réduire temporairement leur taux d'occupation. Ou, alors, une réduction temporaire du taux d'occupation qui convient en cas de situations de plus longue du-

8,2%

DES SUISES SONT
TRIBUTAIRES DE PROCHES
AIDANTS.



Le soutien apporté à des proches est une chose précieuse pour la société. Il faut mieux le reconnaître, estime Berne.

rée, entre trois et douze mois, avec la garantie de retrouver son taux d'occupation initial par la suite. »

De tels aménagements sont moins courants au sein des petites et moyennes entreprises. A leur échelle, le régime d'accommodement préconisé par Christophe Reymond ne fonctionne que si l'employeur est

réellement disposé à trouver des solutions au cas par cas. Car rien n'oblige les patrons à se montrer conciliants avec leurs employés proches aidants.

SENSIBILISER LES PATRONS

C'est pourquoi Marc-Antoine Berthod, professeur à la Haute Ecole de travail social et de la santé de Lau-

sanne, préconise « une solution intermédiaire entre le monde de la santé et celui de l'entreprise ». Selon lui, compte tenu du vieillissement de la population, il est important de sensibiliser les employeurs en vue d'une reconnaissance formelle du statut de proche aidant. Cela ressort de la récente étude qu'il a conduite >>>

pour le Programme national de la recherche «Fin de vie»: «Des cours ou des ateliers de formation continue devraient être proposés au personnel des ressources humaines et aux supérieurs directs, afin de les informer des réalités de la maladie grave, de la maladie chronique ainsi que de la fin de vie.»

Comme l'explique Marc-Antoine Berthod, toutes les politiques sociales relatives aux proches aidants sont récentes, en Suisse: «Nous cherchons actuellement une solution globale, à l'image de l'Union européenne qui veut mettre en place un congé minimum. Cette mise en place d'un congé légal, certes coûteux administrativement, prend son sens quand il permet d'introduire d'autres paquets de mesures.»

Dans le canton de Vaud, le congé rémunéré est déjà une réalité pour les employés de l'Etat. D'une durée allant jusqu'à douze jours par année civile, il s'adresse aux personnes qui doivent fournir, régulièrement ou en permanence, de l'aide ou des soins à un proche atteint gravement ou durablement dans sa santé et dépendant de leur assistance.

UNIA DEMANDE PLUS

Et du côté des syndicats, comment le projet mis en consultation par le Conseil fédéral est-il perçu? Plutôt bien, dans l'ensemble, à quelques exigences supplémentaires près. Unia, notamment, salue un progrès, tout en réclamant une étendue de la protection contre le licenciement: «C'est un petit pas vers la reconnaissance du travail d'assistance et de soins non rémunéré qui est un pilier central de la société et de l'économie. Il n'en présente pas moins un risque accru de paupérisation ou, à tout le moins, de péjorations financières qui touchent en majeure partie les femmes», affirme Yolande Peisl-Gaillet, secrétaire syndicale dans le secteur tertiaire.

Unia défend un congé de cinq jours, surtout pour les personnes élevant seules leurs enfants. Quant aux quatorze semaines, là aussi, le syndicat les estime insuffisantes. «Et le projet ne traite malheureusement

Savoir identifier les proches aidants

Comment identifier un proche aidant dans le besoin ou en difficulté? Depuis 2015, l'Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile du Nord vaudois (Aspma) a sensibilisé à cette question l'ensemble des collaborateurs des neuf CMS de la région. Lors des visites à domicile, les équipes peuvent identifier les personnes de l'entourage présentant des signes de fragilité. L'information est ensuite transmise aux «personnes ressources proches aidants». Formées à cet effet, Marylène Cholly et Belinda Wasserfallen présentent l'offre d'accompagnement aux proches aidants, puis deux entretiens leur sont proposés. Le bilan élargi de son engagement auprès de la personne aidée est établi. L'incidence de

son rôle est analysée aussi bien d'un point de vue organisationnel, professionnel, financier que de son vécu personnel et social. Parallèlement, les éventuelles répercussions au niveau de la santé du proche aidant, ses questionnements face à l'avenir et ses relations sont, si la personne le souhaite, abordés dans la seconde étape de la collaboration. L'aspect de la pénibilité est aussi évoqué. Subventionné par le canton, ce travail de collaboration permet, dans un premier temps, de «mettre des mots» sur une situation particulière. Cet appui peut aboutir à un soutien ciblé, proposé par le CMS ou les différents partenaires.

Une carte d'urgence pour proches aidants est aussi à leur disposition: «En cas d'accident ou lors d'un malaise, par exemple, l'équipe médicale qui prend en charge le proche est tout de suite informée que cette personne est liée à un patient dont elle a la charge», expliquent Belinda Wasserfallen et Marylène Cholly.



pas de la problématique de l'assistance à long terme d'adultes malades ou accidentés», note encore Yolande Peisl-Gaillet.

Dans l'ensemble du pays, le soutien et la formation des proches aidants fait son chemin. Chacun des six cantons romands dispose d'un relais avec des informations détaillées à l'appui. La Croix-Rouge est très

active dans ce domaine, par le biais de ses sections cantonales. Pro Senectute, les Centres médicosociaux et diverses associations d'EMS ont des répondants.

NICOLAS VERDAN

Plus d'infos:

www.journee-proches-aidants.ch

En chiffres

En Suisse, quelque 330 000 personnes en âge de travailler apportent régulièrement soins et assistance à des proches. Environ 700 000 personnes en sont ainsi tributaires. Et les besoins vont encore augmenter en raison de l'évolution démographique.